

27.11.2011 - 15:11 Uhr

Bâle donne l'exemple pour une protection complète contre le tabagisme passif

Berne (ots) -

Le peuple bâlois a rejeté l'initiative populaire au nom trompeur "Oui à une protection des non-fumeurs sans réglementation cantonale spéciale". L'alliance «Protection contre le tabagisme passif» a pris acte avec satisfaction de ce résultat. Les Bâloises et les Bâlois ont ainsi confirmé leur choix déjà exprimé en 2008. En se prononçant pour une protection complète contre le tabagisme passif, ils ont du même coup montré la voie au Conseil national, qui doit traiter l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif» lors de sa session d'hiver.

Le peuple bâlois avait le choix: ou bien conserver la réglementation progressiste adoptée en 2008, ou bien s'aligner sur la réglementation minimale et lacunaire de la Confédération, en autorisant de nouveau les établissements fumeurs et les fumoirs avec service. Le résultat de la votation montre que la population prend la santé au sérieux et souhaite une protection contre le tabagisme passif digne de ce nom.

Sur le plan suisse, le verdict des urnes représente un soutien important pour l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif», qui correspond à la solution bâloise. L'initiative répond à un souhait de la population: le souhait que tous les employés et employées soient protégés contre le tabagisme passif au moyen d'une solution nationale uniforme.

L'alliance «Protection contre le tabagisme passif» appelle les conseillères et conseillers nationaux à prendre enfin au sérieux ce souhait de la population, soit en acceptant l'initiative populaire fédérale lors de leur session de décembre, soit en comblant les lacunes de la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif dans l'esprit des revendications fondamentales de l'initiative.

L'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif» demande que tous les espaces fermés qui servent de lieu de travail ou qui sont accessibles au public (restaurants, bars, écoles, hôpitaux, etc.) soient sans fumée. Des espaces fumeurs fermés, ou fumoirs, restent possibles, pour autant qu'aucun service n'y soit assuré. Une même réglementation doit s'appliquer dans toute la Suisse.

Contact:

Cornelis Kooijman
Alliance «Protection contre le tabagisme passif»,
c/o Ligue pulmonaire suisse
Tél.: +41/31/378'20'49
Internet: www.sansfumees-oui.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000839/100708951> abgerufen werden.